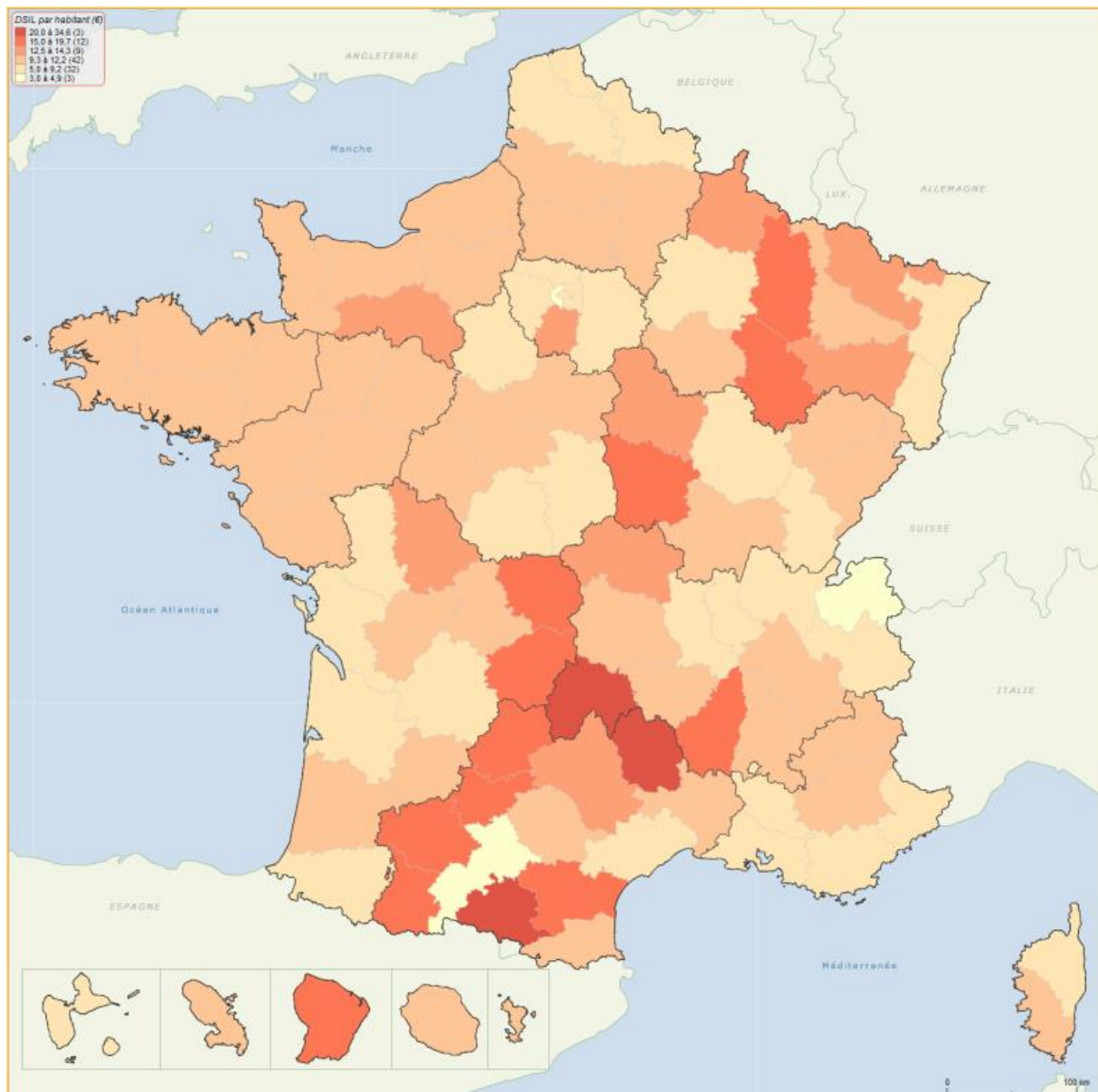


**Bilan de l'utilisation de la DSIL en 2018**  
**Fiche n°3 : stratégies de répartition au niveau infrarégional**

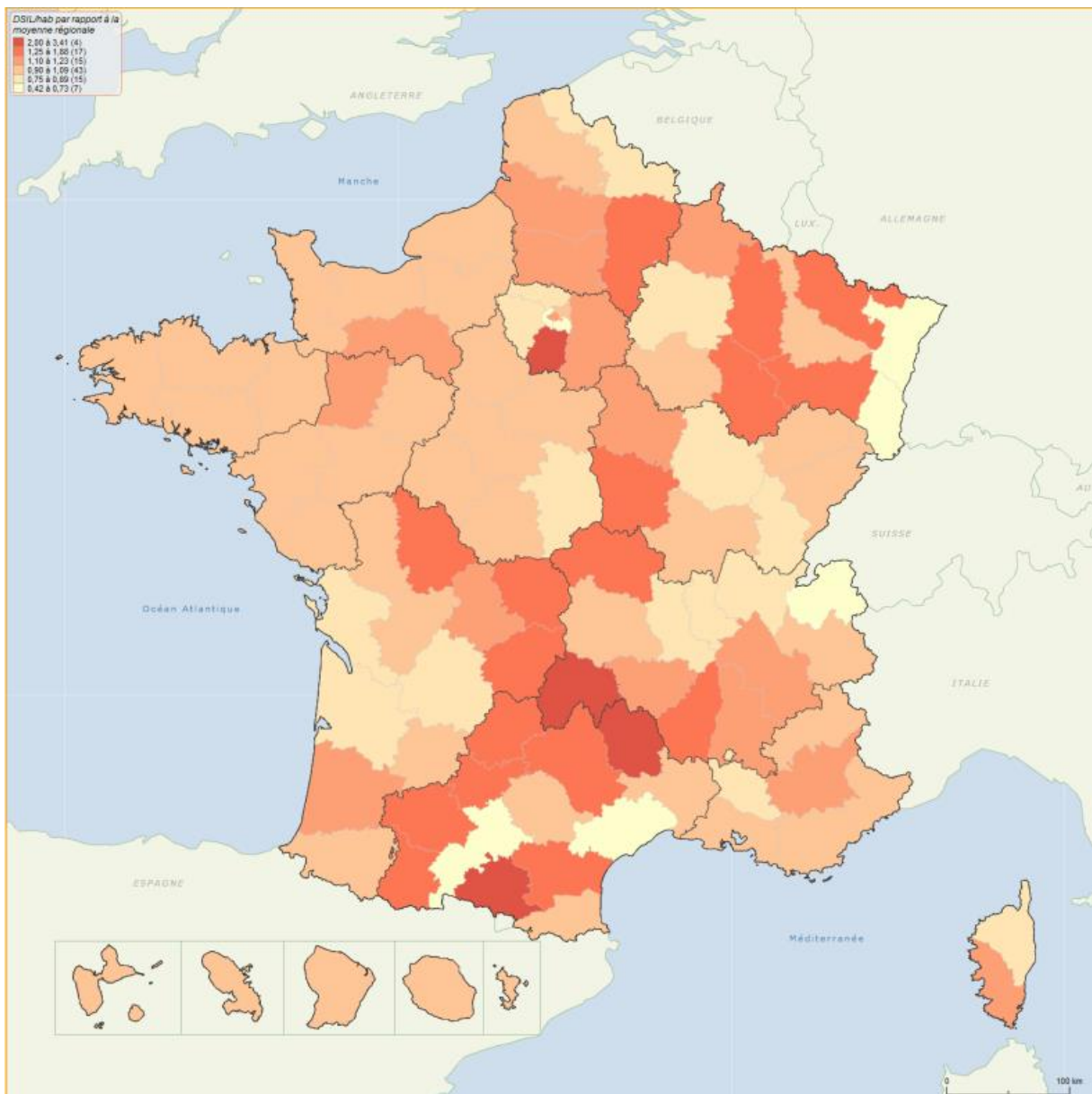
Le pilotage de la DSIL par les préfets de régions a permis de réaliser des arbitrages entre les différents territoires. Les préfets ont eu recours à des stratégies différenciées selon les caractéristiques de leurs régions. Celles-ci ont parfois eu pour effet de favoriser les départements les plus fragiles socio-économiques, ou de flécher les crédits vers les zones rurales plutôt que vers les départements urbains ou les grandes métropoles. Pour des régions plus homogènes, la répartition des crédits a été proche d'une attribution au prorata de la population départementale.

La comparaison des montants de DSIL par habitant permet de mesurer le caractère plus ou moins « péréquateur » de la répartition opérée au niveau infrarégional, en fonction de la « fragilité » des populations, par exemple son taux de pauvreté ou le revenu des habitants ou encore le caractère plus ou moins rural des communes du département. L'allocation des subventions dépend en premier lieu du nombre, de la maturité et de la qualité des projets présentés. Ces grilles d'analyse permettent cependant d'éclairer les décisions prises dans le cadre d'une gestion déconcentrée des crédits.

La répartition de la DSIL par habitant est la suivante (moyenne nationale à 9,3 € par habitant) :



Une seconde carte permet d'appréhender plus finement les stratégies régionales en comparant l'attribution par habitant par rapport à l'attribution moyenne régionale :



Ces deux cartes permettent de dégager deux enseignements majeurs :

- 1.1 Les subventions ont été fléchées vers les territoires les plus fragiles
- 1.2 Les attributions ont été ciblées sur les territoires ruraux

### **1.1 Des subventions fléchées sur les territoires les plus fragiles**

Il est possible de mesurer les résultats des arbitrages réalisés par les préfets en comparant les montants de DSIL par habitant attribués dans chaque département et en les mettant en regard, par exemple, avec le revenu par habitant ou le taux de pauvreté.

En région Grand Est, on peut constater une corrélation entre le niveau de revenu et la différenciation des attributions DSIL. Les départements dont le revenu par habitants est particulièrement élevé (entre 15 000 et 16 000€, comme le Haut-Rhin et le Bas-Rhin, ont perçu des attributions moins importantes rapportée à leur population que les départements ayant un revenu par habitant plus faible tels que la Haute Marne, la Meuse ou les Ardennes (entre 12 000 et 12 550€).

#### **Répartition en région Grand Est (moyenne régionale à 10,5 €/hab)**

Département	Revenu par habitant	DSIL 2018	DSIL par habitant
ARDENNES	12 029 €	3 520 327 €	13 €
AUBE	13 204 €	3 270 614 €	11 €
MARNE	14 348 €	4 983 741 €	9 €
HAUTE-MARNE	12 551 €	3 534 063 €	20 €
MEURTHE-ET-MOSELLE	13 453 €	7 169 599 €	10 €
MEUSE	12 437 €	3 242 782 €	17 €
MOSELLE	13 726 €	13 999 351 €	13 €
BAS-RHIN	14 958 €	8 597 811 €	8 €
HAUT-RHIN	15 944 €	5 194 274 €	7 €
VOSGES	12 774 €	4 880 791 €	13 €

A l'inverse, en Bretagne, région où les niveaux de revenus par habitant dans chaque départements sont très proches (entre 13 783 et 14 207 €), le niveau de DSIL par habitant est identique dans chaque départements, et l'enveloppe régionale a été répartie quasiment aux prorata des populations départementales.

#### **Répartition en région Bretagne (moyenne régionale à 11,8 €/hab)**

Département	Revenu par habitant	DSIL 2018	DSIL par habitant
COTES-D'ARMOR	13 783 €	7 322 311 €	12,2 €
FINISTERE	14 177 €	10 525 163 €	11,6 €
ILLE-ET-VILAINE	13 974 €	11 980 109 €	11,5 €
MORBIHAN	14 207 €	8 941 028 €	12,0 €

### **1.2 Des attributions ciblées sur les territoires ruraux**

Dans la plupart des régions, la différenciation des attributions tend à privilégier les départements ruraux. On constate en effet, au niveau national, une concentration des moyens dans les départements situés le long d'un axe allant des Ardennes et de la Meuse aux Hautes-Pyrénées et à l'Ariège.

Ainsi, en Occitanie, les départements qui rassemblent les deux métropoles de la région, à savoir la Haute Garonne pour Toulouse et l'Hérault pour Montpellier ont perçu 5€ par habitant chacun, tandis qu'un département très rural comme la Lozère a perçu 35€ par habitant, et l'Ariège, 24€ par habitant.

#### **Répartition en région Occitanie (moyenne régionale à 10,1 €/hab)**

Département	Départements urbains <sup>1</sup>	DSIL 2018	DSIL par habitant
ARIEGE	rural	3 674 226 €	24 €
AUDE	rural	6 881 474 €	19 €
AVEYRON	rural	3 790 157 €	14 €
GARD	urbain	6 849 190 €	9 €
HAUTE-GARONNE	urbain	6 201 619 €	5 €
GERS	rural	3 222 005 €	17 €
HERAULT	urbain	5 572 563 €	5 €
LOT	rural	3 149 237 €	18 €
LOZERE	rural	2 638 586 €	35 €
HAUTES-PYRENEES	rural	3 474 693 €	15 €
PYRENEES-ORIENTALES	urbain	4 440 809 €	10 €
TARN	rural	3 805 039 €	10 €
TARN-ET-GARONNE	rural	4 814 933 €	19 €

En Normandie, où la césure entre départements ruraux et départements urbains est moins marquée, la différenciation des attributions de DSIL existe également mais de manière moins significative.

#### **Répartition en région Normandie (moyenne régionale à 10,5 €/hab)**

Département	Départements urbains	DSIL 2018	écart DSIL effective - DSIL théorique
CALVADOS	urbain	7 116 035 €	10 €
EURE	rural	6 501 028 €	11 €
MANCHE	rural	5 616 193 €	11 €
ORNE	rural	3 617 290 €	13 €
SEINE-MARITIME	urbain	12 328 009 €	10

<sup>1</sup> Densité de population supérieure à 100 habitants par kilomètre carré et taux d'urbanisation supérieur à 65 %.